



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1464

Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire avec l'Association « Envie Partagée », pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un terrain municipal situé quai Rambaud à Lyon 2e, pour un usage de jardin partagé

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1464 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC L'ASSOCIATION « ENVIE PARTAGEE », POUR LA MISE A DISPOSITION, A TITRE GRATUIT, D'UN TERRAIN MUNICIPAL SITUE QUAI RAMBAUD A LYON 2E, POUR UN USAGE DE JARDIN PARTAGE (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/923 du 16 mars 2015, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de l'assiette foncière destinée à accueillir un équipement sportif et des jardins partagés dans le cadre du réaménagement des Rives de Saône.

Il s'agit des aménagements d'espaces publics inscrits dans le programme des équipements publics de la ZAC 1 Confluence et réalisés par Lyon Confluence sur le bas port du quai Rambaud.

Suite à l'acquisition du foncier du futur jardin partagé par la Ville de Lyon, il est proposé de mettre à disposition cet espace au profit d'Envie Partagée.

Envie Partagée est une association loi 1901, créée en 2011, à l'initiative d'habitants de la Confluence souhaitant développer des actions environnementales et apporter encore plus de qualité de vie et de bien-être aux habitants de Confluence. Elle est à l'origine du projet de création de jardins partagés sur le quartier. Dans l'attente de l'aménagement d'un espace dédié, l'Association a développé, pendant plusieurs années, des activités de jardinage collectif au sein du jardin Erevan dans des bacs mis à disposition par la Ville de Lyon.

Le projet de convention d'occupation temporaire soumis à votre approbation prévoit la mise à disposition, à titre gratuit, à compter de sa date de signature et jusqu'au 31 décembre 2017, d'un terrain aménagé spécifiquement pour un usage de jardin partagé. Il comporte une clôture, un portillon, un accès permanent à l'eau et un emplacement pour l'installation d'une cabane par l'association. Les cultures potagères sont permises suite à l'installation d'un géotextile et l'apport de terre végétale sur 60 cm de profondeur. Le terrain comprend également 2 arbres existants préalablement à l'aménagement.

L'ensemble des installations faites à l'intérieur du jardin sera géré par l'occupant. La Ville de Lyon assurera l'entretien des serrureries et des arbres inventoriés. L'occupant prendra également en charge la consommation en eau.

La surface totale mise à disposition de l'Association est de 538 m², pour une valeur locative totale annuelle de 2 152 euros, faisant l'objet d'une

valorisation au budget général de la Ville de Lyon au titre de la subvention en nature accordée à l'Association Envie Partagée dans le cadre de la présente convention.

A la présente convention, sont joints en annexes deux plans de localisation du terrain, les résultats de l'analyse de la terre rapportée ainsi que la charte des jardins partagés lyonnais.

Vu la délibération n° 2015/923 du 16 mars 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu lesdites annexes ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Envie Partagée » (domiciliée 2 ter rue Casimir Périer à Lyon 2^e), concernant l'occupation temporaire, à titre gratuit, d'un terrain communal situé quai Rambaud à Lyon 2^e, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

D. BESSON